

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 JANVIER 2016**

L'an deux mil dix-sept, le dix janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, LECLERE Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance :

\*\*\*\*\*

### **Inventaire communal – sortie d'actif :**

M. le Maire présente les matériels qui sont obsolètes et qui doivent être retiré de l'inventaire communal :

Matériel	N° inventaire	Compte	Montant
C15 Citroën	R1	2182	2 500.00 €
Monoposte magister + Logiciel	I2	2183	1 763.12€
Photocopieur	I4	2183	1 255.80 €
Deux gazinières	M12	2188	866.06€
Bancs	D5	2152	403.05€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les sortis d'actif des matériels ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toute pièce complémentaire à cette délibération.

**Subvention Guillaume de Normandie - Montfarville** : M. LEROY se retire de la délibération.

M. le Maire présente la demande de l'école Guillaume de Normandie concernant une subvention en faveur de quatre enfants de la commune qui vont participer à une classe découverte en Région Centre du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention de 25€ par enfant à l'école Guillaume de Normandie et autorise M. le Maire à signer toute pièce complémentaire à cette délibération, cette dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2017.

**Participation scolaire SIRSEV** : M. Leroy se retire de la délibération.

M. le Maire présente le courrier reçu de Mme la Présidente du SIRSEV (école de Montfarville) demandant l'approbation de la participation aux frais de scolarités des enfants scolarisés à l'école et domiciliés sur la commune, soit 920.21 € pour l'année 2015/2016 par enfant. La participation est due pour les quatre enfants qui ont obtenu une dérogation ; par contre cinq enfants ont été inscrits sans notre accord. Il est proposé au conseil de participer pour ces enfants à hauteur de la moyenne départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de participer à hauteur de la moyenne départementale pour les enfants sans dérogation, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :**

M. le Maire informe que suite à la création du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en date du 15 novembre 2016, le poste d'adjoint technique de deuxième classe doit être supprimé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Travaux logement 19 rue de l'église :**

M. le Maire présente les devis de réfection du logement 19 rue de l'église :

- Franck TOUZEIL (électricité): 5 323.54€ HT
- SAS DURAND O.ETASSE (électricité) : 7619.00€ HT

La réfection du gros œuvre sera faite en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de Franck TOUZEIL pour un montant de 5 323.54€ HT, cette dépense seront imputée au compte 2313 op 25 du BP 2017 et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Travaux logement 13 rue de l'église :**

M. le Maire présente les devis concernant la réfection du logement 13 rue de l'église :

- Franck TOUZEIL (électricité) : 5 575.07€ HT
- Auto entrepreneur CHAMPEL (gros œuvre) : 12 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les devis présentés, ces dépenses seront imputées au compte 2313 op 25 du BP 2017 et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Projet sur la charte fondatrice de la communauté d'agglomération du Cotentin :**

M. le Maire présente le projet sur la charte fondatrice de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité ce projet de charte fondatrice,
- donne un avis favorable à la composition du bureau page 9 (avec les candidats libres) par deux voix contre et six voix pour.

### **Informations et questions diverses :**

- Avancement travaux de voirie,
- Devis bi-couche demandé pour les deux côtés du bourg,
- Bulletin municipal en février,
- Repas des aînés, changement de formule ?
- Vœux du maire,
- Les infirmières demandent à acquérir l'armoire sous le préau, oui pour le cabinet.
- Vente au déballage d'outillage le dimanche 15 janvier 2017 sur la place,
- Réunion publique antenne MIMO le 26 janvier 2017 salle mariage,
- Nouveau nom et adresse de la communauté de communes du val de saire,
- Retrait de la cabine téléphonique,
- Emprunt de voirie.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Gérard PARENT

